



Préparation de l'entrevue avec le Conseiller de Gouvernement 1ère classe, Jacques Brosius et la Responsable, Laure Amoyel, de la Division Intégration et de l'Attaché-Chef de division de l'Administration générale du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

La délégation de la plateforme « cohésion sociale » de la FEDAS souhaite par ce document attirer votre attention sur les **nombreux problèmes socio-économiques et dégâts collatéraux constatés à la crise sanitaire liée au coronavirus**. Dès lors, la délégation souhaite énumérer, certaines conséquences de la crise liée au coronavirus avec une économie nationale paralysée dans une phase de ralentissement économique voire de récession économique qui aura des conséquences sociales significatives telles que :

- **Accroissement de la pauvreté et aggravation des inégalités existantes** (par exemple sur les personnes migrantes récemment arrivée au pays ne remplissant pas les conditions d'octroi du chômage partiel, dont le contrat de travail n'a pas pu être prolongé, etc.)
- **Accentuation des différences liées au clivage de la digitalisation pour les personnes les plus vulnérables et les personnes ne maîtrisant pas une langue courante du pays ;**
- **Hausse des demandeurs d'une aide sociale** (secteurs les plus touchés par la crise sanitaire : HORECA et tourisme, etc. même si les PME démontrent de belles capacités de rebond) ;
- **Hausse du nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté**, mais également approfondissement de la pauvreté parmi les ménages déjà en situation des plus précaires ;
- **Hausse des dépendances et addictions** telles que l'alcoolisme, l'usage de stupéfiants, etc.
- **Hausse des inégalités scolaires**, etc.
- **Renforcement des initiatives et plateformes citoyennes** pour proposer des aides aux personnes les plus impactées par le confinement : suite à la crise, les activités des administrations communales, des commissions consultatives de l'intégration, des associations et des initiatives citoyennes ont été arrêtées ou du moins freinées. Un relancement n'est pas évident et nécessite une intervention ciblée et réfléchie du gouvernement, des collègues échevinaux et des partenaires privés, en veillant à ce que ce soutien ne se limite pas aux personnes les plus vulnérables mais ait aussi des effets positifs sur le vivre ensemble en général ;
- **Adaptation d'urgence du Plan d'Action Nationale Intégration** qui définit le cadre stratégique pour la mise en œuvre de la politique nationale d'intégration au contexte de la pandémie et à la période post Covid ;
- **Adaptation des deux programmes d'intégration, [Parcours d'intégration accompagné \(PIA\)](#) à l'attention des demandeurs de protection internationale (DPI) et [Contrat d'accueil et d'intégration \(CAI\)](#) à l'attention des résidents non luxembourgeois, au contexte de la crise aussi bien en ce qui concerne leur essence, leur forme et leur implémentation (délais, conception et organisation des cours, publics vulnérables, journée de l'orientation, etc.) ;**
- **Elargissement du nombre des personnes et familles, qui ne bénéficiaient pas habituellement d'une aide alimentaire, à se rendre dans l'une des 12 épiceries sociales du pays ;**
- **Accentuation de la problématique du chômage** : Le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'établit à 7 % mai 2020. Sur un an, cela constitue une hausse de 5.085 personnes, soit de 33,6% ;

- **Recours par les entreprises au régime de chômage partiel pour faire face à la baisse d'activité économique** ce qui implique une réduction des revenus de nombreux ménages (salariés reçoivent 80% de leur salaire par l'entreprise (sans que cette somme ne puisse être inférieure au SSM)) ce qui pèse lourdement sur le budget des ménages aux revenus les plus faibles ;
- **Taux du chômage inquiétant chez les jeunes (18-24 ans) ;**
- **Appauvrissement des étudiants** qui ne peuvent plus travailler pour payer une partie de leurs études, etc ;
- **Forte augmentation au Luxembourg de l'emploi temporaire** (CDD, missions de courte durée, petits boulots, etc.) durant ces 10 dernières années, surtout les jeunes qui sont les plus concernés (en 2017 : 42,5% des jeunes (15-24 ans) sont concernés) et en proportion plus les femmes (constat inquiétant, ce qui augmente les précarités de l'emploi ;
- **Recul du seuil d'accès au travail pour les personnes vulnérables et les BPI** et donc de la nécessité de favoriser des initiatives favorisant l'accès au travail ;
- **Risque de pauvreté (manque de ressources monétaires) mais aussi d'exclusion sociale ;**
- **Importance du revenu d'inclusion sociale (REVIS) et des aides sociales comme l'allocation de vie chère (AVC) afin de protéger au mieux les personnes contre la pauvreté :**

**La délégation de la plateforme soutient les mesures prises par le Gouvernement, particulièrement :**

- Prolongation des indemnités de chômage durant l'état de crise ;
  - **Doublement des montants de l'allocation de vie chère (AVC)** pour l'année 2020
  - **Hausse de la subvention de loyer** pour subvenir aux difficultés pour payer le loyer ou le prêt lié au logement
  - **En date du 20 mai 2020 introduction d'un gel temporaire d'application immédiate de toute augmentation de loyer pour logements jusqu'à la fin de l'année 2020.** Par cette mesure, le gouvernement souhaite protéger plus particulièrement les personnes qui sont locataires de leur logement et pour lesquelles une augmentation de loyer constituerait une charge supplémentaire difficile à financer.
- La délégation souhaite toutefois** sensibiliser le gouvernement à ce que ces mesures exceptionnelles en matière d'aide sociale ne déclenchent pas en 2021 un effet inverse telle que par exemple : que l'augmentation du revenu du ménage via l'obtention de l'AVC doublée entraîne en 2021 une augmentation du loyer social, la non éligibilité de l'obtention en d'une subvention loyer et/ou de la garantie locative, etc ;
- Pour rappel, nécessité d'établir un bilan intermédiaire de la mise en place du REVIS (une évaluation du système REVIS est annoncée et prévue 3 ans après son application par la loi du 28 juillet 2018) ;
- **Hausse du désarroi des sans-papiers, des réfugiés, des citoyens de pays tiers, DPI, BPI, etc.** qui ont été victimes pour une bonne partie de violence organisée, de psycho traumatisme et qui se retrouvent, pour une partie, nouvellement confrontés à des situations d'insécurité, etc.